

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2025

Absents : Maud WARTELLE (pouvoir à Bernadette LE GOFF), Jessica HOFFMANN (pouvoir à Jonathan KURKIENCY), Brigitte DEFRANCE (pouvoir à Etienne BERTRAND), Eric SCHOCKMEL (pouvoir à Michel HOUOT)

Secrétaire de séance : Nathalie MAS

MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMPETENCE SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

La gestion de l'eau potable par la Commune de Mont-sur-Meurthe se fait en régie depuis plusieurs décennies mais il n'existe pas de délibération indiquant précisément la nature de la compétence.

Le Maire propose de modifier les statuts avec la rédaction suivante :

La régie a ainsi pour compétences :

*« La production et distribution de l'eau, le prélèvement de l'eau par captage ou pompage, le traitement de l'eau, la sécurisation, **la gestion et la préservation des ressources en eau**, l'établissement des périmètres de protection des points de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine ».*

Le conseil municipal unanime accepte la modification statutaire de la compétence Eau Potable selon la rédaction proposée ci-dessus.

MARCHE DE PRESTATION DE SERVICES POUR LA PROTECTION DES CAPTAGES EN EAU POTABLE AVEC LA MMD54

L'Etablissement Public Administratif (EPA) « MEURTHE ET MOSELLE DEVELOPPEMENT 54 » (MMD54) a été constitué entre le Département de Meurthe-et-Moselle et les EPCI/communes adhérentes pour apporter une assistance d'ordre technique, juridique ou financière, notamment dans les domaines suivants : Eau potable, assainissement, gestion des eaux pluviales et milieux aquatiques ; Voirie, espaces publics, ouvrage d'art ; Urbanisme, aménagement ; Ingénierie financière et de projet.

Environ 470 captages d'eau potable sont en service dans le département de Meurthe- et-Moselle. 36 de ces captages restent à protéger par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique. Par ailleurs, 65 captages (dont 58 en service) sont recensés au sein du Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) 2022-2027 comme présentant une problématique qualitative (nitrates et/ou produits phytopharmaceutiques).

Les captages de la Source de Marmenay et de l'Etang sont ciblés par le PAOT.

Un marché de prestation est proposé à la commune pour une animation captage 54. Le montant du marché s'élève à 17 316 € HT pour 3 années. L'Agence de l'Eau participe à hauteur de 60% et le Conseil Départemental à 20%. Le reste à charge de la commune est de 3 463.20 € soit 1 154.40 € HT/an.

Le conseil municipal unanime décide de retenir le marché de prestation de services de MMD54 pour un montant de 3 463.20 € HT, autorise le Maire à demander des subventions et à signer tous les documents afférents à cette décision.

MARCHE DE PRESTATION DE SERVICES POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE AVEC MMD54

Le service de l'Eau Potable de Mont-sur-Meurthe achète trop d'eau sur la vanne de Blainville sur l'Eau et devrait utiliser davantage sa production issue des sources.

Afin de comprendre la situation, MMD54 peut accompagner la commune pour faire un bilan hydraulique et visiter les installations pour proposer un protocole d'optimisation des ressources en eau potable.

Le montant de la mission est de 3 225 € HT.

Le conseil municipal unanime décide de retenir le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'Eau potable avec MMD54 pour un montant de 3 225 € HT, donne pouvoir au Maire de signer tous les documents afférents à cette décision.

RECONDUCTION DU MARCHE DE GESTION DE L'ACCUEIL ET DE L'ANIMATION PERISCOLAIRE

Le Maire rappelle que le service du périscolaire est assuré depuis plus de 9 ans par Familles Rurales. Un nouveau marché a été lancé en juin 2023 et a reconduit l'association sur un contrat de 3 ans (1 an et 2 années reconductibles).

Il précise que le prestataire a respecté l'enveloppe budgétaire.

Pour l'année 2025-2026, le budget primitif annuel est estimé à 112 723€ pour la commune. Cette hausse s'explique pour plusieurs raisons : Changement de convention collective de Familles Rurales qui génère un surcoût sur les frais de personnel de 17 000 € ; L'arrêt de l'aide de 8 000 € par l'Etat pour un contrat aidé et la baisse des aides de la CAF de 10 000 € depuis l'instauration de la Convention Territoriale Globale venue en remplacement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Le conseil municipal décide de reconduire l'association Familles Rurales de Mont-sur-Meurthe pour la gestion du périscolaire pour l'année scolaire 2025-2026, donne pouvoir au Maire de signer tous les documents afférents à cette décision.

CREATION D'UN PARKING SUR LA PARCELLE AI88

Le Maire rappelle au conseil la délibération du 17/12/24 relative à l'étude de faisabilité, la demande de DETR et celle du 14/04/25 concernant la démolition de la bâtisse.

Le Maire présente les honoraires du bureau d'études SCP Didier Arnould Jacquot pour un montant de 6 500 € HT et précise qu'une subvention du Département dans le cadre de l'Appui aux Territoires d'un montant de 18 709 € est mobilisable.

Des devis ont été demandés pour la création d'un parking. L'offre de l'entreprise COLAS s'élève à 99 786.50 € HT.

Le conseil municipal par 12 voix pour et 3 contre (Eric SCHOCKMEL, Michel HUOT, Sandrine ALBERT) décide de retenir le devis proposé par COLAS pour un montant de 99 786.50 € HT, de demander une subvention au Département dans le cadre de l'Appui aux Territoires 54 et donne pouvoir au Maire de signer tous les documents afférents à cette décision.